Mairie
de
BEAUMONT-EN-AUGE

PROCES VERBAL D'AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 31 mars 2025

Début de la séance à 14h00

***

Membres : En exercice : 9, Présents : 9, Absents : 0
Etaient présents :
Mme EBRARD Sylviane, Mme TAPIN Béatrice, M. LECARPENTIER, Vincent, M. ELTER Jean-Michel, M. COUPEL François, M LAVIEC Benoit, Mme MONNIER Erika, M. RAZAFINARIVO Jimmy, Mme VERIER Marie.

Secrétaire de séance : Mme VERIER Marie

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 mars 2025 ;**
- Dépenses à imputer sur le compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » ;
- Délibération FIPD pour demandes de subventions pour le financement des caméras ;
- Demandes de subventions APCR+ pour vidéo-surveillance ;
- Délibération modifiant l'emploi du poste de Rédacteur ;
- Délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires ;
- Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Calvados 2025-2031.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2025 par 9 voix pour

DELIBERATIONS et AVIS

1/ Vote du compte de gestion 2024 - Budget assainissement

Le Conseil Municipal
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la trésorière municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à payer ;
Ayant entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;
Après s'être assuré que la trésorière municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par la trésorière municipale, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : UNANIMITE

2/ Vote du compte administratif 2024 - Budget assainissement

PROCES VERBAL D'AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 31 mars 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	35 381,55
	Réalisé :	34 348,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	44 304,55
	Réalisé :	32 590,53
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	52 077,72
	Réalisé :	44 191,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	52 077,72
	Réalisé :	49 948,16
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-1 757,95
Fonctionnement :	5 756,62
Résultat global :	3 998,67

Pour : UNANIMITE

3/ Affectation des résultats 2024 - Budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD, après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2024 le 03/03/2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**5 756,62**
- un déficit reporté de :	**0,00**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**5 756,62**
- un déficit d'investissement de :	**1 757,95**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un besoin de financement de :	**1 757,95**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	**5 756,62**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**8 131,42**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**10 783,20**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**8 456,07**

Pour : UNANIMITE

4/ Vote du budget primitif 2025 - Budget assainissement

Madame le Maire présente la proposition de budget primitif 2025

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses	:	**16 959,48**
Recettes	:	**16 959,48**

Fonctionnement

Dépenses	:	**40 783,20**
Recettes	:	**40 783,20**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	16 959,48	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	16 959,48	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	40 783,20	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	40 783,20	(dont 0,00 de RAR)

Pour : UNANIMITE

5/ Vote du compte de gestion 2024 - Budget commune

Le Conseil Municipal
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la trésorière municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à payer ;
Ayant entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;
Après s'être assuré que la trésorière municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par la trésorière municipale, et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : UNANIMITE

6/ Vote du compte administratif 2024 - Budget commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	835 336,09
	Réalisé :	174 515,29
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	835 336,09
	Réalisé :	378 809,85
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	500 796,60
	Réalisé :	566 487,28
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	500 796,60
	Réalisé :	616 721,13
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	204 294,56
Fonctionnement :	50 233,85
Résultat global :	254 528,41

Pour : UNANIMITE

7/ Affectation des résultats 2024 - Budget commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD, après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2024 le 03/03/2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**50 233,85**
- un déficit reporté de :	**0,00**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**50 233,85**
- un excédent d'investissement de :	**204 294,56**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**204 294,56**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	**50 233,85**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**231 329,50**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**204 294,56**

Pour : UNANIMITE

8/ Vote du budget primitif 2025 - Budget commune

Le Budget communal étant voté en nomenclature M57, Madame la conseillère aux élus locaux rappelle qu'un nouveau dispositif existe afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.
Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits.
Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) en investissement comme en fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections. Le Maire informe le Conseil municipal des mouvements de crédits effectués lors de la séance la plus proche.

Madame le Maire présente ensuite la proposition de budget primitif 2025

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses	:	**1 062 571,75**
Recettes	:	**1 062 571,75**

Fonctionnement

Dépenses	:	**542 709,63**
Recettes	:	**542 709,63**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	1 062 571,75	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 062 571,75	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	542 709,63	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	542 709,63	(dont 0,00 de RAR)

Pour : UNANIMITE

9/ Vote des taux des contributions 2025

Madame le maire propose au conseil municipal de maintenir les taux d'imposition votés en 2024.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

- Décide de maintenir les taux suivants, à savoir :
  Taxe foncière (bâti) 39,60 %
  Taxe foncière (non bâti) 24,56 %

- Décide de maintenir le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants à :
  Taxe d'habitation 9.19%

Pour : UNANIMITE

9/ Demande de fonds d'aide auprès de la Communauté de Communes TERRE D'AUGE

Considérant que la Commune de BEAUMONT EN AUGE souhaite réaliser les travaux suivants : Fabrication de panneaux pour exposition temporaire annuelle, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds d'aide à la Communauté de Communes TERRE D'AUGE
Considérant que la Commune, maître d'ouvrage de l'opération, doit assurer une participation minimale de 20% au coût de l'opération.
Considérant que le montant du fonds d'aide demandé n'excède pas la part du financement assurée par la commune, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

TERRE D'AUGE	1913.€	49%
Commune	1914.67.€	51%
Total	3827.67.€	100%

Considérant que ce fonds d'aide est un mode de coopération financière et de solidarité territoriale entre l'EPCI et ses communes membres pour aider à la réalisation d'un équipement en section d'investissement.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à demander un fonds d'aide d'un montant de 1913€ à la Communauté de communes TERRE D'AUGE
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant et notamment la convention précisant les modalités de versement du fonds d'aide ainsi que ses annexes
- **D'INSCRIRE** cette recette au budget primitif, en section d'investissement

Pour : UNANIMITE

***

Séance levée à 15h15

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie
AFFICHÉ en Mairie, le 10/03/2025

Les actes de la commune sont édités par publication papier, et sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite. (Délibération 29/2022. Séance du 27/06 /2022)

La secrétaire de séance

Le Maire,
Sylviane EBRARD

MAIRIE de BEAUMONT-EN-AUGE Calvados